



# Le Bois International | L'officiel du bois Scierie, exploitation forestière | N° 13

Samedi 6 avril 2013 - 84<sup>e</sup> année

## Sommaire

12 AVR. 2013

### S'informer

Le zoom de la rédaction

**Sud-Ouest / Quel financement pour la prévention des risques de feux de forêt ? . p. 4**

**Lignes express ..... p. 5**

**Agenda ..... p. 6**

Exposition

**Pays de la Loire / Nantes : le bois-énergie trouve un nouveau foyer ..... p. 8**

### Comprendre

Réglementation

**Commerce du bois / Flegt : appliquer le Règlement bois de l'Union européenne p. 12**

Entreprises

**Lorraine / Faymont industrie : le carret de pin LCA pour spécialité ..... p. 15**

### Gérer

Le marché du bois

Aux ventes ONF /

**Les feuillus reprennent vigueur à Courlaoux ..... p. 18**

**Records de concurrence à Voujeaucourt ..... p. 19**

### S'équiper

Matériels et techniques

**Séchage, stockage, usinage / L'humidification de l'air au service du bois ..... p. 20**

**Le Journal des annonces du bois ..... p. 23**

**Renseignements commerciaux ..... p. 31**



## Franc-parler

### Reconnaissance élargie

Le 12 mars a été adopté par le Parlement européen un rapport portant sur les règles de comptabilisation des gaz à effet de serre résultant des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF). Ces nouvelles règles reconnaissent aux produits bois et dérivés la capacité de stocker le CO<sub>2</sub> absorbé par l'arbre durant sa croissance, élargissant les perspectives du protocole de Kyoto qui affirmait que le simple fait de couper un arbre suffisait à remettre le carbone contenu dans l'atmosphère.

Les industries européennes du travail du bois saluent cette initiative, l'Union européenne appelant ses Etats membres à développer des règles nationales ainsi que des plans d'actions concernant cet UTCATF renforcé. Car c'est à présent la filière bois dans sa totalité qui est reconnue pour sa capacité à stocker du carbone, et cela ne peut que donner davantage de poids à la volonté de poursuivre le développement du Fonds forestier stratégique carbone (FFSC).

Chaque m<sup>3</sup> de bois stocke 0,9 tonne de CO<sub>2</sub>, et sa transformation économise du gaz carbonique par rapport à d'autres matériaux plus énergivores. On peut donc espérer que cette reconnaissance se traduira plus généralement par des résultats concrets en faveur du développement de l'usage du bois et des produits dérivés, en particulier dans la construction et la rénovation, le tout basé sur une meilleure gestion des espaces forestiers productifs.